



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
29 NOVEMBRE 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 29 novembre 2021 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

RÉSOLUTION NO : E89-11-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E90-11-2021
(Nomination de la présidente et de la secrétaire d'élections)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE madame Valérie Foucault soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E91-11-2021
(Élection du président de la RAETM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE Benoit Ladouceur soit nommé président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2022.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E92-11-2021 (Élection du vice-président de la RAETM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE Eugène Jolicoeur soit nommé vice-président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2022.

D'AUTORISER le vice-président à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E93-11-2021 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président(e) de la RAETM;
4. Élection du (de la) vice-président(e) de la RAETM;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 octobre 2021;
7. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
8. Adjudication – Émission par billets – 953 000 \$ – Règlement 121;
9. Résolution de concordance et de courte échéance – Émission par billets – 953 000 \$ – Règlement 121;
10. Modification de l'heure de l'assemblée régulière du 16 décembre 2021;
11. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2022;
12. Autorisation de signature – Promesse d'achat pour l'acquisition d'une portion de lot à Mascouche incluant la constitution d'une servitude réelle perpétuelle d'accès et d'entretien et abrogation de la résolution E75-09-2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

13. Remerciements – Monsieur Yan Maisonneuve;

14. Remerciements – Madame Nathalie Ricard;

15. Affaires nouvelles;

16. Correspondances :

- Ville de Mascouche – Résolution 211115-06 – Nomination des représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);
- Ville de Terrebonne – Résolution 696-11-2021 – Nomination des représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);
- Ville de Mascouche – Résolution 211122-06 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 122 de la RAETM décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$;

17. Période de questions;

18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E94-11-2021

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 octobre 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E95-11-2021

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 303 045,13 \$ et de 2 480,93 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 64 906,14 \$ et de 105 197,86 \$ préparées le 22 novembre 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E96-11-2021
(Adjudication – Émission par billets – 953 000 \$ - Règlement 121)

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	29 novembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	6 décembre 2021
Montant :	953 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 décembre 2021, au montant de 953 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- CD LE MANOIR

86 000 \$	2,26000 %	2022
88 000 \$	2,26000 %	2023
90 000 \$	2,26000 %	2024
92 000 \$	2,26000 %	2025
597 000 \$	2,26000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,26000 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

86 000 \$	2,30000 %	2022
88 000 \$	2,30000 %	2023
90 000 \$	2,30000 %	2024
92 000 \$	2,30000 %	2025
597 000 \$	2,30000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,30000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 000 \$	1,00000 %	2022
88 000 \$	1,45000 %	2023
90 000 \$	1,75000 %	2024
92 000 \$	2,00000 %	2025
597 000 \$	2,10000 %	2026

Prix : 98,66200

Coût réel : 2,35802 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD LE MANOIR est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche accepte l'offre qui lui est faite de CD LE MANOIR pour son emprunt par billets en date du 6 décembre 2021 au montant de 953 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 121. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E97-11-2021

(Résolution de concordance et de courte échéance – Émission par billets – 953 000 \$ - Règlement 121)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) souhaite emprunter par billets pour un montant total de 953 000 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
121	953 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 121, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 6 décembre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) président(e) et la secrétaire- trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	86 000 \$	
2023	88 000 \$	
2024	90 000 \$	
2025	92 000 \$	
2026	94 000 \$	(à payer en 2026)
2026	503 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 121 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E98-11-2021
(Modification de l'heure de l'assemblée régulière du 16 décembre 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE la prochaine assemblée régulière de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) ait lieu le 16 décembre 2021 à 15h00.

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E99-11-2021
(Adoption du calendrier des séances pour l'année 2022)

ATTENDU la résolution 08-01-2018 établissant les dates et heures d'assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM adopte le calendrier des séances régulières pour l'année 2022 comme suit:

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
24 janvier 2022	15 h 00	
28 février 2022	15 h 00	
28 mars 2022	15 h 00	
25 avril 2022	15 h 00	
24 mai 2022	15 h 00	Lendemain d'un jour férié
27 juin 2022	15 h 00	
11 juillet 2022	15 h 00	Période estivale
22 août 2022	15 h 00	
26 septembre 2022	15 h 00	
24 octobre 2022	15 h 00	
28 novembre 2022	10 h 30	Refinancement RAIM
15 décembre 2022	15 h 00	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E100-11-2021
(Autorisation de signature – Promesse d'achat pour l'acquisition d'une portion de lot à Mascouche incluant la constitution d'une servitude réelle perpétuelle d'accès et d'entretien et abrogation de la résolution E75-09-2021)

ATTENDU la résolution E30-04-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU la résolution E49-06-2021 par laquelle le conseil d'administration de la RAETM a adopté le règlement d'emprunt numéro 123 décrétant les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;

ATTENDU QUE le lot 4 891 997 du poste de pompage Blériot II existant ne possède pas la superficie nécessaire pour la construction du nouveau poste de pompage;

ATTENDU QUE la construction du nouveau poste de pompage requiert l'acquisition d'une partie du lot 4 891 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie d'environ 540 mètres carrés ainsi que la constitution d'une servitude réelle perpétuelle d'accès et d'entretien d'une superficie d'environ 272 mètres carrés, le tout selon le plan d'implantation préliminaire révisé préparé par monsieur Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE la RAETM accepte d'acquérir une partie du lot 4 891 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en contrepartie d'un dollar (1.00 \$) et autres bonnes et valables considérations découlant des services rendus par cette dernière à la collectivité.

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise la signature de la promesse de cession d'immeuble d'une partie dudit lot 4 891 998 incluant la constitution d'une servitude réelle perpétuelle d'accès et d'entretien.

QUE le président ou en son absence le vice-président ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la RAETM la promesse de cession d'immeuble incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le président ou en son absence le vice-président ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la RAETM l'acte de cession substantiellement conforme à la promesse de cession d'immeuble, ainsi que tout document afférent.

QUE tous les autres frais afférents à ce contrat de cession soient à la charge de la RAETM.

QUE la résolution E75-09-2021 adoptée lors de l'assemblée du 27 septembre 2021 soit abrogée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E101-11-2021
(Remerciements – Monsieur Yan Maisonneuve)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) remercie Monsieur Yan Maisonneuve pour son implication et sa contribution à titre de président de la Régie au cours des quatre (4) dernières années.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Les membres de la RAETM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E102-11-2021 (Remerciements – Madame Nathalie Ricard)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) remercie Madame Nathalie Ricard pour son implication et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des quatre (4) dernières années.

Les membres de la RAETM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E103-11-2021 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E104-11-2021 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière